ᑲᑐᑎᓗᒍ ᓄᓇᕗᑦ ᐱᕈᖅᐸᓪᓕᐊᑎᓪᓗᒋᑦ
Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

Message d'intérêt public

Lignes directrices sur les déplacements pour raison médicale à l'intention des Nunavummiut

Date de début : 18 juillet 2014
Date de fin : 31 décembre 2014
Iqaluit, NU **45 sec**

Si vous avez un rendez-vous médical dans un établissement de santé d'une autre province du Canada, il ne faut pas oublier certaines choses pour éviter tout tracas.

N'oubliez pas :

- votre pièce d'identité émise par le gouvernement du Nunavut ou votre passeport;
- votre carte santé du Nunavut;
- de vous présenter à tous vos rendez-vous;
- de prévoir une somme d'argent pour des dépenses imprévues comme les frais de taxi, les repas et les prescriptions; et
- de préparer une valise avec suffisamment de vêtements et d'articles personnels, comme les médicaments, la brosse à dents, etc. pour rester quelques jours.

Pour de plus amples renseignements, ou pour toute question concernant votre rendez-vous médical ou les prestations de déplacement pour raison médicale, veuillez consulter votre agent local de déplacement pour raison médicale. Vous pouvez aussi visiter la page Web « Déplacement pour raison médicale » sur le site Web du ministère de la Santé www.gov.nu.ca/health ou appeler la ligne téléphonique sans frais sur les déplacements pour raison médicale au numéro 1 866 371-3305.

###

Renseignements aux médias :
Ron Wassink
Spécialiste des communications
Ministère de la Santé
867 975-5710
rwassink@gov.nu.ca